

Rémunération des élus ¹

Exercice terminé le 31 décembre 2022

Non audité

		Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation des dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)
M. Normand Grenier	Maire	49 403	17 546	10 450
M. Serge Desjardins	District 1	16 468	8 234	
Mme Pauline Lavoie-Dubé	District 2	16 468	8 234	
M. Sylvain Crevier	District 3	16 468	8 234	
Mme Josée Paquette	District 4	16 468	8 234	
Mme Josée Paquette	Maire suppléant	2 744		
Lucie Gaudreault	District 5	16 468	8 234	
M. Joe Falci	District 6	16 468	8 234	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

Diffusion de l'information relative à la rémunération des élus municipaux (chapitre T-11.001, article 11, Loi sur le traitement des élus municipaux)